

Heritage immobilier sur prêt immobilier non payé

Par sweap, le 30/05/2016 à 00:05

Bonjour

j'ai un cas de succession que je trouve assez particulier et j'aimerai savoir s'il ne correspond pas à une répartition d'héritage particulière.

j'ai acheté un bien immobilier avec mon conjoint en 1972.

ce dernier décède par suicide en 1976.

3 prêts ont été consentis à l'époque :

- un à fait l'objet d'une prise en charge par l'assurance à 100 %
- 1 à fait l'objet d'une prise en charge par l'assurance à 50 %, les 50 % restant à ma charge ont été soldés en 1995.
- le 3eme est resté complètement à ma charge jusqu'à son terme en 1995 (refus de prise en charge par l'assurance car la cause du décès est le suicide)

Le notaire a effectué les calculs de l'héritage comme si les assurances avaient pris en compte le remboursement des 3 prêts à 100 %.

Ma question est donc la suivante : est ce normal ? sinon, d'après vous, comment aurait dû se faire la répartition ?